Navigateurs de confiance

Sur un navigateur de confiance, la plateforme ne vous redemande pas de second facteur pendant **30 jours**. Votre mot de passe reste demandé.

Faire confiance à un navigateur

Au moment de saisir votre code, cochez **Faire confiance à ce navigateur pendant 30 jours**. La case n'est jamais cochée d'office.

- **Ne cochez pas sur un ordinateur partagé** ou qui ne vous appartient pas.
- Ce n'est pas proposé après un code de récupération.
- Un navigateur ne fait confiance qu'à un compte à la fois, et la confiance survit à la déconnexion.
- Vous recevez un e-mail à chaque nouveau navigateur de confiance (navigateur, système, date, adresse IP). S'il n'est pas de vous, oubliez-le et changez votre mot de passe.
- Si votre royaume exige une application d'authentification, un navigateur de confiance obtenu avec un code par e-mail ne compte pas.

Les oublier

Profil, rubrique **Mot de passe et authentification** → **Navigateurs de confiance** : la liste indique chaque navigateur, son système, sa date d'ajout, le second facteur qui l'a obtenu, sa date d'expiration et lequel est « Ce navigateur ». **Oublier** en retire un, **Tout oublier** les retire tous. Aucun code n'est demandé.

Tous vos navigateurs de confiance sont aussi oubliés automatiquement quand :

- vous changez votre mot de passe ;
- vous ajoutez, remplacez ou retirez votre application d'authentification ;
- un administrateur réinitialise votre second facteur.

Revision #3
Created 2026-11-08 11:11:36 UTC by Claude-Aida
Updated 2026-11-09 13:28:30 UTC by Claude-Aida